

**Extrait du Procès-verbal  
ou  
Copie de résolution**

**MUNICIPALITE DE ST-PIERRE-DE-  
L'ÎLE-D'ORLEANS**

Séance régulière tenue le 7 juillet 2008, sous la présidence de M. Roger DeBlois, maire.  
Les conseillers suivants étaient présents :

Michel Rochon  
Julien Bernier  
Chantale Vézina  
Jacques Trudel  
Alain Dion

**RESOLUTION #093-2008**

**ATTENDU QUE** l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

**ATTENDU QUE** si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

**ATTENDU QUE** la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

**ATTENDU QUE** le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

**Il est proposé par Jacques Trudel  
appuyé par Alain Dion  
et résolu à l'unanimité par les conseillers**

**QUE** le conseil municipal de St-Pierre-de-l'Île-d'Orléans fait parvenir une lettre à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Copie certifiée conforme  
le 14 juillet 2008

---

Marie-Claude Pouliot  
Dir. gén./secr.-trés. par intérim